FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : Appui stratégique à la réforme du secteur de la sécurité, Phase II **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :**	
Modalité de financement du PBF: ☐ IRF ☒ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, ONU ONUDC, ONU **Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :** Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) **Partenaires de mise en œuvre gouvernementaux** : Présidence du Faso ; Assemblée Nationale ; Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation ; Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique ; Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ; Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants ; Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la famille et de l'Action humanitaire ; Ministère de l'environnement ; Conseil Supérieur de la Magistrature ; le Médiateur du Faso ; la Cour des Comptes ou l'ASCE-LC et la CONACFP, les collectivités territoriales. **Partenaires de mise en œuvre non-gouvernementaux/ONGI/OSC locale** : La société civile en général et les associations des femmes et des jeunes, les radios communautaires, et les Think tanks participent au contrôle civil « non formel » du secteur de la sécurité ; G5 Sahel	
Durée du projet en mois[1] : 24 mois **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Ouagadougou et les chefs-lieux de région.	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes[2]	

[1] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.
[2] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

☐ Initiative de promotion des jeunes[3]
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
PNUD: $ 1 693 251
ONUDC: $ 806 749
Total PBF : $ 2 500 000
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : $ 320 000

PBF 1ère tranche (70%) :	**PBF 2ème tranche* (30%) :**
PNUD : $ 1 185 276	**PNUD : $ 564 724**
ONUDC : $ 507 975	**ONUDC : $ 242 025**
Total : $ 1 693 251	**Total : $ 806 749**

Brève description du projet :
Ce projet de consolidation de la paix s'inscrit ainsi donc dans une perspective de promotion d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité à travers la mise œuvre, la coordination et la synergie des appuis stratégiques, politiques et opérationnels découlant de la Politique de Sécurité Nationale (PSN) et des différentes politiques sectorielles y afférentes. La mise en œuvre de la PSN devra- dans les deux années à venir, renforcer : i. l'efficacité des forces de défense et de sécurité, dans le respect des droits humains en imprégnant une clarté des missions à la hauteur des menaces en cours et des impératifs de sécurité humaine, ii. l'efficacité de la justice criminelle par un renforcement des capacités (juges d'instruction, parquet, police judiciaire, établissements pénitentiaires, acteurs de la société civile, barreau etc…) ainsi que des outils (laboratoire forensique, gestion des scènes de crime, cybercriminalité, etc.) iii. la gouvernance interne et externe du secteur de la sécurité pour une redevabilité améliorée, pour mitiger et prévenir les dérapages (corruption, mauvais usage des ressources, violations des droits humains, etc.).

Une plateforme de coordination des intervenants SNU devant être constituée et le projet permettra ainsi aux entités SNU de soutenir les acteurs de l'exécutif, du législatif et de la société civile à conceptualiser une approche politique, programmatique, légale et coordonnée aux réformes découlant de la nouvelle vision stratégique. En priorisant le conseil au Chef de l'Etat pour la mise en œuvre de la PNS, le projet va soutenir l'équilibre et la distinction des missions entre les acteurs du secteur de la sécurité, ainsi que l'accompagnement des acteurs concernés pour le renforcement du secteur de la sécurité intérieure, et enfin pour le mainstreaming des impératifs de respect des Droits Humains et de la prise en compte de la dimension genre au cours de l'ensemble des étapes du processus. A terme, ce projet permettra alors de restaurer la confiance des populations à l'égard des forces de défense, services de police et de justice redevables, respectueuses des lois et des droits humains et soumis au contrôle démocratique de l'autorité civile. Il se verra être également un projet de renforcement du rôle de la femme et des jeunes dans la gouvernance du secteur de la sécurité. Ce vaste chantier ne pourrait se réaliser sans le renforcement de l'efficacité des forces de défense et de sécurité, le renforcement de la justice criminelle et du droit pénal, la consolidation de la gouvernance interne et externe du secteur de la sécurité et l'adhésion des populations.

A long terme, un nouveau modèle de gouvernance des institutions de défense, de sécurité et de justice centré sur la sécurité humaine et le respect pour les droits humains prendra place pour un Burkina Faso de paix et de stabilité.

Processus de consultation du projet avant la soumission au PBSO :
Les acteurs de l'exécutif (Présidence, Premier Ministère-SGDN, Ministre de la sécurité ; les Secrétaires Généraux de la Justice et des Droits humains, de la défense, etc.), du législatif (Comité de la défense et de la

[3] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Sécurité) et de la Société civile (Plateforme des Organisations de la Société Civile pour la G/RSS ont été consultés et ont positivement apprécié le projet.

Ce projet a en outre capitalisé les acquis de l'évaluation de la première phase du projet d'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Cette évaluation qui a connu une démarche très participative à travers les rencontres des consultants avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ce projet capitalise également les résultats des discussions et entretiens des équipes des programmes Sahel de l'ONUDC et du COSED du PNUD avec les partenaires de mises en œuvre. Cela confère au processus d'élaboration de projet, un caractère participatif et inclusif.

De même les différentes consultations et rencontres organisées par le Secrétariat PBF Burkina ont permis aux agences respectives de pouvoir se retrouver et discuter des objectifs de cette phase et organiser conséquemment les consultations et l'élaboration du document du projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[1] : _2_
Spécifiez le pourcentage **(%)** et le montant **($)** du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **31,16% soit 778 898,48 $US**

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes[2] :

Deux résultats sur les trois que compte ce projet contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le premier résultat est relatif à la systématisation de la prise en compte du genre au sein des institutions de défense et de Sécurité et l'existence d'un cadre de participation à la gouvernance sécuritaire. Il s'agira à ce niveau de renforcer la présence des femmes dans les métiers de FDS et de favoriser l'émergence au sein des FDS d'une élite féminine pouvant participer efficacement à la prise de décision indépendamment de leur grades et qualités. L'accent sera mis également pour une meilleure prise en compte du genre en milieu judiciaire.

Le second résultat vise le développement d'une relation de confiance accrue entre les acteurs de la chaîne pénale, les forces de sécurité, la société civile, et les populations développent une relation de confiance accrue. A ce niveau il s'agira d'amener les femmes individuellement comme collectivement à travers leurs organisations à participer activement aux rencontres et à renforcer le dialogue entre les acteurs. Il s'agira également de les amener à connaitre leurs droits et à faire efficacement recours en cas d'abus car les femmes sont les plus exposées aux VBG en situation de conflits.

La présence féminine au niveau des FDS du système judiciaire constitue un véritable avantage opérationnel et stratégique pour le rapprochement de la population aux FDS, l'appui dans la réalisation des aides médicales, la collecte d'informations, la production de renseignement criminel, la détection et le signalement des abus des droits humains et des violences basées sur le genre pour ne citer que ceux-là. Au Burkina Faso comme dans les autres pays du Sahel, le manque de documentation et l'absence de chiffres concernant la présence des femmes dans ces corps de métier constituent également un défi afin de rendre compte de la situation[4]. Il est toutefois établi que, bien souvent, les enjeux socioculturels, les préjugés et stéréotypes basés sur le genre ou encore le manque d'opportunités et d'informations pour accéder à ces métiers, constituent de véritables obstacles à la pleine participation des femmes aux métiers de la sécurité et de la justice.

[4] La dernière étude disponible en source ouverte remonte à mai 2010 et faisait état de la situation suivante :
Burkina Faso : Part du personnel féminin dans la police : 4% - Part du personnel féminin dans la gendarmerie : 1% - Part du personnel féminin dans la justice : 25 %
Mali : Part du personnel féminin dans la police : 10% - Part du personnel féminin dans la gendarmerie : 2,5% - Part du personnel féminin dans la justice : 38%
DCAF, Miranda Gaanderse & Kristin Valasek, *Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'Ouest. Une étude de la police, de la défense, de la justice et des services pénitentiaires dans les pays de la CEDEAO*, 2011.

L'étude sur le genre/terrorisme/Criminalité transnationale organisée permettra également une meilleure connaissance de la problématique et des réponses appropriées seront identifiées et mises en œuvre. Les procédures et mesures permettront quant à elles de créer les meilleures un climat de travail serein et valorisant pour les femmes tenant compte des spécificités de genre mais également un accès équitable et approprié aux services de sécurité et de justice pour ces dernières.

[1] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).
[2] Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Degré de risque du projet[5] : _1_

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[6]) :
(1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité

*Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue* :
Effet 1.1 : « D'ici à 2022, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit » et du pilier 1 : « Efficacité institutionnelle, État de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable » du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) au Burkina Faso.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5, 16 et 17

Type de demande :	
Nouveau projet : ☒ **Révision de projet :** ☐	

[5] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats
[6] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE *Nom : Mathieu CIOWELA* *Signature* *Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement* *Date et visa :* 06 AOU 2021	**Représentant du Gouvernement national** *Nom : Monsieur Lassané KABORE* *Signature :* *Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement,* *Date et visa :*
AGENCE RECIPIENDAIRE *Nom : Amado Philip de Andrés (PhD.)* *Signature :* *Nom de l'agence : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)* *Date et visa : 5/8/2021*	
Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso *Nom :* RENARD ALTONÉ *Signature* *Date & visa :* 11-08-2021	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom du représentant :* Oscar FERNANDEZ-TARANCO *Signature* *Titre :* Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix *Date & visa:* 24 September 2021

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) *Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge*.

Après plusieurs décennies d'un rôle controversé des Institutions de défense, de sécurité et de justice dans la vie politique et sociale du Burkina Faso, le pays s'est engagé pour la première fois dans son Histoire, à formuler sous l'impulsion du Président Roch Marc Christian Kaboré une vision sécuritaire holistique à même de renforcer le contrat social et l'unité nationale. Cette vision a notamment permis de redéfinir les missions, rôles et responsabilités des forces de défense et de sécurité (FDS), et à les soumettre au contrôle politique civil, à un ancrage dans les valeurs démocratiques d'inclusion et de redevabilité, et au respect de l'Etat de droit et des droits humains. Cet engagement s'est ainsi traduit, avec le soutien des Nations Unies, par une cartographie du secteur de la sécurité (2017), un renforcement des relations Civilo-militaires et du processus de la décision sécuritaire (2018) ainsi qu'un processus inclusif de consultations nationales (en 2019) qui a abouti à l'élaboration d'une Politique de sécurité nationale ancrée dans les valeurs républicaines et dont la mise en œuvre sera déterminante pour assoir le pays dans une paix et stabilité durables.

Le rapport général du Forum national sur la sécurité qui s'est tenu avec le soutien des Nations Unies et de l'Union Européenne en octobre 2017 à Ouagadougou indiquait déjà que « depuis le début de la décennie 2010, le Burkina Faso fait face à des défis importants de sécurité, consécutifs à des crises socio-économiques, sociopolitiques et à un environnement sous régional marqué par le terrorisme, le phénomène de l'extrémisme violent et la radicalisation » caractérisé par des attaques armées et incidents sécuritaires continus. Dans les régions de l'Est, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel, de l'ouest frontalier du Mali, la lutte contre le terrorisme et l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) ont affecté le climat de confiance avec les populations locales et représentent une menace supplémentaire contre la cohésion sociale. Cette crise de confiance est accentuée par les insuffisances des stratégies de développement passées, mises en œuvre par le gouvernement, qui ont donné l'impression aux populations du Sahel, du Nord et de l'Est qu'elles étaient abandonnées à leur sort par l'État.

Tous ces facteurs sont à l'origine du déplacement des populations dont l'effectif a atteint 1 121 960 individus[7] à la date du 28 février 2021. Par ailleurs, les femmes font l'objet de viols, de harcèlements et d'autres formes de violences basées sur le genre (VBG) comme c'est souvent le cas en période d'insécurité.

Il faut souligner aussi que la population du Burkina Faso est relativement jeune. Les jeunes garçons et filles âgés de 15 à 35 ans représentent 32,4 % de la population totale. Certains de ces jeunes garçons et filles sont à la fois acteurs et victimes dans la plupart des conflits/tensions. En effet, bien que débordant d'énergie et de solution pour le bien être de leur communauté, les jeunes garçons et jeunes filles sont absents des sphères de gouvernance au niveau local et national, se sentent marginalisés et sans perspectives crédibles pour leur avenir. Tout ceci constitue des terreaux fertiles qui alimentent les différents conflits/tensions, car poussant les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. La situation de pauvreté qu'ils vivent et le manque de perspectives favorisent leur recrutement dans les groupes extrémistes violents.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) est en proie à une crise de confiance entre elles et les populations locales et à l'effritement de la cohésion sociale. En effet, les FDS font face à ce phénomène auquel elles n'étaient pas très bien préparées, et à de nombreux défis et contraintes tels que la complicité de certains individus

[7] Source : Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)

avec les auteurs des attaques, la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées due entre autres à l'absence de documents d'identité. Cette crise de confiance s'est probablement accentuée par le sentiment de réactions tardives et/ou inappropriées des FDS et par une corruption au sein des FDS qui s'est manifestée par des cas de rackets et d'allégations de violations graves des droits humains au cours de certaines de leurs interventions comme documenté par des rapports des organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le domaine des droits humains. Par exemple, entre mars et mai 2019, l'armée a mené deux opérations parallèles de grande envergure dans les régions de l'Est et du Sahel (respectivement l'opération Otapuanu et l'opération Ndofu).[8] Alors que ces interventions militaires ont produit des résultats mitigés, des groupes de défense des droits humains y ont documenté des cas de violations des droits humains.

La confiance constitue le socle de tout contrat social et est impérative à la réussite de tout processus de réforme. Cette crise de confiance, ancienne, a été nourrie par une relation Armée-Nation historiquement tendue surtout dans la région du Sahel. Aussi elle concerne plus largement la relation entre les citoyens et les institutions de sécurité nationale et de justice et demeure impactée par un cumul de dysfonctionnements, notamment une perception d'impunité, des difficultés d'accès à la justice et de traitement des dossiers judiciaires ainsi que par des tensions récentes entre les partenaires du système judiciaire.

En mettant à mal le vivre ensemble, la situation sécuritaire continue d'impacter le processus de consolidation de la paix au Burkina Faso. Des décisions sécuritaires sont ainsi prises pour parer à l'urgence avec des conséquences à moyen et long terme. En janvier 2020, la hausse des attaques a amené l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi pour recruter des « volontaires pour la défense de la patrie » (VDP) dans la lutte contre l'insécurité ; volontaires dont le contrôle et le commandement effectifs par l'armée, ainsi que la redevabilité dans les cas d'exactions, doivent être assurés, et dont le désarmement et la réintégration en temps opportun constitueront un enjeu sécuritaire important.

Alors que les opérations militaires prennent de l'envergure dans les régions affectées pour restaurer la sécurité et permettre la réouverture des écoles et de l'administration locale, le Burkina Faso gagnerait indéniablement à ce que le succès de ces opérations ne puisse être remis en cause par les allégations de graves violations des droits humains attribuées aux membres des forces armées et aux civils armés.

Comme susmentionné, le rôle des Armées au cours des dernières décennies a fait l'objet de controverses et entériné des comportements sécuritaires déviants que seule une réforme profonde pourrait corriger. Ainsi, le pays a enregistré un nombre important de coups d'Etat, et a connu de violentes mutineries et mouvements d'humeurs des troupes entre 1966 et 2015. Le procès du coup d'Etat de septembre 2015, tenu en 2019, a montré la tension qui règne encore dans les casernes, et le lien fragile entre le politique et l'armée. Si la politique a été démilitarisée, la sécurité intérieure ne l'est pas encore complètement. Au sein de la sécurité intérieure qui peine à s'organiser, plusieurs défis, liés à la clarté des missions, à des maillages insuffisants et inadéquats ainsi qu'à des chaines de commandement éparses, restent à maitriser et continuent de créer un malaise au sein des forces de sécurité. Récemment, en février et mars derniers, les Polices nationale et municipale se sont mises en grève et l'appareil judiciaire s'est immobilisé à cause de la grève des gardes de la sécurité pénitentiaire et des mouvements de protestation des magistrats. Dans ce contexte de climat politique tendu, avec des points d'achoppements politiques non encore résolus et des questions sécuritaires notamment dans les régions du Sahel, du Nord, et de l'Est, le déroulement des élections présidentielle et législative en fin 2020 a représenté un test difficile pour la paix et la stabilité du pays, avec plus de 300 000 personnes privées de participation aux scrutins du fait de l'insécurité. Si l'attention politique n'est pas constamment centrée sur les réformes institutionnelles, notamment celles concernant la sécurité et la justice, les acquis démocratiques encore fragiles demeurent réversibles.

Le processus électoral en novembre 2020 a permis de faire ressortir les dividendes en paix et stabilité auquel le soutien de l'UNS a contribué activement pour préserver les fragiles acquis démocratiques post insurrection et en prévenir l'effritement, tels qu'en témoignent des pays de la sous-région. Le processus électoral a également mis en exergue les priorités des différents courants politiques,

[8] International Crisis Group, *Burkina Faso : sortir de la spirale des violences*, février 2020.

notamment deux focus majeurs, la sécurité et la réconciliation puis le développement durable. L'efficacité du premier est ancrée dans la réforme et gouvernance des institutions du secteur de la sécurité, la viabilité du second est centrée sur la garantie de non-retour aux violations des droits humains et les poursuites pénales concernant celles commises dans le passé, pilier essentiel de toute justice transitionnelle et où la réforme du secteur de la sécurité joue un rôle fondamental, les deux ne pouvant se réaliser sans développement durable. Du fait la consolidation de la paix au Burkina Faso dans les années immédiates à venir consiste à réussir sur ces deux plans ; ce qui devrait apaiser les tensions politiques, renforcer la confiance des populations dans les institutions, notamment celles de sécurité et de justice et pourvoir de fait des points d'entrée privilégiés du système des Nations Unies, notamment pour la réforme et gouvernance du secteur de la sécurité dont le mandat de soutien émane directement du Chef de l'Etat. Reconduit pour un deuxième mandat de 5 ans, ce dernier a inscrit la mise en œuvre de la vision de sécurité nationale, exprimée dans la récente politique de sécurité nationale (PNS) comme une priorité de son deuxième mandat. Il a aussi cité en deuxième priorité la réconciliation dont le pilier de non-retour aux violations demeure lié principalement à la poursuite des réformes, notamment celle du secteur de la sécurité. Concernant le processus pour la réconciliation et les efforts vers pour la paix durable, il est impératif de le mettre en lien avec la réforme du secteur de la sécurité car nécessite aussi un processus de « traitement du passé » afin de répondre à la nécessité d'établir un historique complet et détaillé ; permettre la reconnaissance du passé; veiller à ce que les victimes et leur parents obtiennent des réparations des torts qu'ils ont subis, rétablir la confiance; promouvoir la réconciliation; rétablir la règle du droit et la démocratie.

Si la phase II du projet RSS couvre le soutien à l'ensemble du secteur de la sécurité, il s'attèle à consolider en particulier des segments identifiés comme critiques à la réussite d'une réforme du secteur, à savoir le renforcement du rôle des femmes et des jeunes (en participation et en gouvernance) ainsi que du pôle de sécurité intérieure, y inclus la chaine pénale en vue de rétablir une distinction des missions et un équilibre stratégique avec les forces militaires en vue de consolider l'état de droit et la pérennisation de la paix.

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**[9], et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Tout en s'inscrivant dans les priorités du Gouvernement définies par le PNDES et la matrice d'actions prioritaires issue du *Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso* (PUS-BF), aux niveaux bilatéral et multilatéral, les partenaires se sont engagés à accompagner le pays dans le renforcement de l'Etat de Droit.

Le SNU conçoit son appui dans une approche de « pérennisation de la paix » et s'articule désormais dans une approche qui met en cohérence le Nexus Humanitaire, développement, paix et droits humains dans une perspective de développement durable et l'agenda 2030. Dans ce cadre, l'appui courant du SNU au Gouvernement dans le domaine de RSS est focalisé notamment sur le conseil politique et stratégique à partir d'UNOWAS et du Bureau de la RC (RCO).

A ce stade, le processus a déjà amorcé un changement de paradigme vers une sécurité humaine dont l'impact en mutations générationnelles permettra à terme de mener les transformations nécessaires dans la gouvernance sécuritaire afin de rendre les acteurs plus efficaces, redevables et efficients vis-à-vis de l'Etat et des citoyens. Le Secrétariat Général de la Défense, organe de coordination de la Primature qui a coordonné l'élaboration des politiques et stratégie de sécurité nationale a été désigné par le gouvernement pour coordonner la gestion de la crise sanitaire en ce sens que l'effort de sécurité s'est

[9] Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

élargi à la sécurité humaine. La saisie du Momentum politique (le Chef d'Etat reconduit ayant annoncé ses 4 priorités avec en tête les questions sécuritaires puis la réconciliation, et le MPP en général, parti politique ayant initié la réforme (assumant le lead de la majorité présidentielle) est reconduit en majorité dans les instances législatives pour les 5 années à venir), pour intensifier la mise en œuvre de la Politique de la sécurité nationale et en assurer la continuité à l'issue du changement des acteurs législatifs et exécutifs suite aux élections du 22 novembre 2020 sera déterminant pour ancrer les réformes, pérenniser les acquis démocratiques et consolider la paix et la stabilité dans le pays.

A la clôture du projet antérieur PBF sur la RSS en décembre 2019, et pour donner suite à la requête officielle du Président du Faso initiée le 6 septembre 2019 et renouvelée en juillet et octobre 2020, sollicitant la prolongation de l'assistance des Nations Unies, DPPA et le Bureau de la Coordination au Burkina Faso, ont maintenu transitoirement et jusqu'à décembre 2020 en place le soutien en conseil stratégique au Chef de l'Etat.

La centralité de l'appui politique et stratégique envisagé par ce nouveau projet sur la RSS s'inscrit dans l'accompagnement de la volonté et des efforts soutenus des autorités nationales pour une mise en œuvre effective de la nouvelle vision sécuritaire. L'appui n'est par ailleurs pas en redondance, sinon en complémentarité avec l'action des partenaires qui sont régulièrement informés et consultés sur l'évolution de l'engagement du SNU. Le SNU offre surtout -à travers ce projet- une capacité de soutien permanente en matière de réforme compréhensive dans les champs de sécurité, de justice et de défense auprès des plus hautes sphères de l'Etat. Il soutient à ce titre les stratégies d'orientation, de coordination, de communication et de mobilisation de ressources par -et en appropriation de- l'Etat. Il demeure enfin une contribution consistante pour préserver les acquis opérationnels obtenus et les inscrire dans une dynamique de réformes effective et durable. Les initiatives opérationnelles et de conseil technique additionnels inscrits dans le cadre de ce nouveau projet renforceront durablement cet appui stratégique.

c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref* ***résumé des interventions existantes*** *dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Le projet répond à une requête du Président du Faso au Secrétaire Général des Nations Unies, exprimée fin 2019 et renouvelée par son ambassadeur auprès des NU au PBC en Octobre 2020. La requête précise le soutien attendu des Nations Unies pour l'implémentation en priorité de la Politique de sécurité nationale en vue de la consolidation de l'Etat de droit et des acquis démocratiques.

Au niveau stratégique, en vue de mieux de prévenir toute nouvelle escalade de la violence tout en poursuivant sa vision telle qu'exprimée dans son Plan National pour le Développement Économique et Social (PNDES), le Gouvernement a effectué en 2019, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (PPBA). Ce processus a abouti à l'élaboration d'une Matrice d'actions prioritaires (MAP) issue du PUS et couvrant quatre axes : i) le renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit ; ii) la gestion des urgences humanitaires et sociales ; iii) le renforcement de la présence de l'Etat et iv) la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires. Ces priorités ont été présentées à New York par le Gouvernement burkinabè durant une réunion de la Commission pour la consolidation de la paix le 5 mars 2020. Durant cette réunion, les États Membres ont réitéré leur engagement à contribuer à la consolidation de la paix au Burkina Faso, non seulement par le biais du plan d'action prioritaire du gouvernement, mais également à travers le prochain plan national de développement (2021-2025).

En réponse à la MAP, la Banque mondiale vient a approuvé le 15 décembre 2020, l'éligibilité du Burkina Faso au « *Prevention and resilience allocation - PRA* ». Le PRA vise quatre priorités stratégiques : *(i) Promouvoir la paix et la sécurité ; (ii) Renforcer la résilience dans les zones instables, sous pression et de prévention ; (iii) Renforcer la gouvernance inclusive et la fourniture de services*

essentiels ; (iv) Mettre en place des pratiques inclusives concernant la gestion des terres, des ressources naturelles et des activités extractives. A travers le PRA, le Burkina Faso bénéficiera d'un financement de 700 millions de dollars US de la banque mondiale sur une période de trois ans, assorti des milestones (jalons) que le pays doit satisfaire, y inclus en matière de progrès dans la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice.

A ce titre, le projet soutiendra les efforts du Gouvernement pour atteindre les milestones / indicateurs du PRA, afin de permettre au pays de bénéficier des ressources du PRA pour construire les bases de la résilience et une paix durable.

Le projet RSS s'inscrit aussi dans la stratégie du gouvernement à travers le nouveau PNDES (2021-2025) en finalisation, dont l'axe 1 concerne la consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix.

En soutenant la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité, le projet RSS phase II contribue notamment à deux objectifs de l'UNISS (Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel), à savoir le renforcement de la coopération transfrontalière ainsi que la prévention et la paix pérenne, qui sont des objectifs partagées et superposés à ces deux soutiens transversaux des Nations Unies.

Le projet sera mis en œuvre dans une approche de « paix durable » (Sustaining Peace) et s'articule désormais dans le nexus des piliers « paix, développement, sécurité et droits humains », mis en œuvre avec le financement PBF, à même d'être catalytique et complémentaire aux autres interventions prévues par le SNU. Il donne suite aux recommandations de l'évaluation indépendante du projet antérieur RSS financé par le PBF.

Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
COSED - 2019-2022	PNUD - Suède, Allemagne $28 millions	Sécurité, Etat de droit et cohésion sociale	En soutien et complémentarité avec le processus RSS, le programme COSED appuie techniquement le développement des stratégies sectorielles dans le cadre de la RSS et met en œuvre des actions de soutien à la gouvernance interne et externe des secteurs de sécurité et de justice ainsi qu'au renforcement des capacités des FSI pour un service de qualité et un meilleur maillage territorial, dans le respect des droits humains.
Projet Sahel - (2013-2023) mois ONUDC	France, Allemagne, MINUSMA, Pays Bas,	Chaine pénale - criminalité organisée-terrorisme-Extrémisme violent	Complémentarité avec les actions de soutien aux politiques sectorielles

	Belgique, PBF, UNCCT $ 9,718,199		notamment en matière de justice
Projet Régional de renforcement de la confiance entre les populations et les autorités dans le cadre des opérations de la Force conjointe du G5 Sahel 2020-2021	Norvège $ 1,127,000	Chaine pénale - criminalité organisée-terrorisme-Extrémisme violent	Complémentarité avec les actions de soutien à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
Projet sur la collecte des preuves sur les champs de bataille 2020 - 2021 ONUDC	Italie, Belgique $ 610,442	Chaine pénale - criminalité organisée-terrorisme-	Complémentarité avec les actions de soutien aux politiques sectorielles notamment en matière de justice
« Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma » (2019-2022) ONUDC	Suède $ 729,000	Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et promouvoir l'Etat de Droit	Complémentarité avec les actions de soutien aux politiques sectorielles notamment en matière de justice et renforcement de capacités des institutions de contrôle
Projet Cybercriminalité - UNOCT/ONUDC	Allemagne	Doter les ministères de sécurité et de télécommunications de capacités en cybercriminalité et d'un laboratoire forensique	Complémentarité avec les actions de renforcement de la chaine pénale
« Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso». Projet conjoint avec OIM ONUDC 2021-2022	PBF $ 900.000	Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et promouvoir l'Etat de Droit	Complémentarité avec les actions de soutien aux politiques sectorielles notamment en matière de justice
Engager les communautés frontalières de la région du Liptako Gourma dans la sécurité et la gestion des frontières OIM Burkina-Aout 2018-Fevrier 2021	Département d'Etat des Etats-Unis 2,468, 750 USD	Appui aux capacités institutionnelles dans la gestion de la sécurité aux frontières à travers l'engagement des communautés frontalières dans la région du Liptako-Gourma.	En complément aux stratégies sectorielles, renforcer la sécurité intérieure et transfrontalière.
Facilité régionale de stabilisation du Liptako-Gourma PNUD Durée phase pilote : 18 mois Octobre 2020 – Mars 2022	PNUD : 1 500 000 USD. Allemagne : 5 000 000 USD	Développer une nouvelle approche de stabilisation pour un rétablissement rapide des structures de l'Etat et promouvoir le	En complémentarité avec l'axe 1 de la Facilité de Stabilisation relative à la sécurité physique et accès à la justice destinée à permettre la réalisation

		dialogue intercommunautaire.	des deux autres axes : la réhabilitation des infrastructures et des services de base et la revitalisation de l'économie locale.

Au vu de la multiplicité des projets et initiatives dans le secteur de la justice particulièrement dans l'appui aux enquêtes et les poursuites des faits de terrorisme et qui sont portés par de nombreuses entités résidentes et non résidentes des Nations Unies, le projet pourrait être un véhicule d'amélioration de la coordination des interventions, vu son champ multisectorielle et la plateforme qu'il établit de fait entre le Coordination (RCO), les agences opérantes, les partenaires et les soutiens du secrétariat et des entités régionales des Nations Unies (UNOWAS, UNODC, UNOPS, etc.).

La plateforme de coordination interne aux entités onusiennes implémentant le projet RSS pourrait ainsi soutenir une meilleure coordination des activités de soutien des Nations Unies aux secteur de la sécurité et de la Justice.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

*a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Malgré tous les progrès réalisés en vue de transformer la gouvernance sécuritaire, un certain nombre de défis importants constituant des opportunités se posent. Les attentes des populations déjà contraintes à faire face aux défis causés par la pandémie du COVID-19, restent très grandes en matière de sécurité et de paix, de démocratie et de justice sociale. Le climat politique reste tendu, avec des points d'achoppements politiques, des défis et incertitudes sécuritaires significatives.

La mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie de Sécurité Nationale dans la première phase du projet de la réforme du secteur de la sécurité donne l'opportunité aux Nations Unies de contribuer aux réformes transformationnelles nécessaires à la consolidation de la paix au Burkina Faso. La Stratégie de sécurité nationale doit être mise en œuvre de manière cohérente à travers des stratégies/feuilles de route sectorielles et thématiques, afin que la nouvelle vision de la gouvernance sécuritaire axée sur la sécurité humaine soit traduite dans les opérations et le fonctionnement des acteurs et institutions de la sécurité nationale. Il s'agit de mettre en place un nouveau modèle de gouvernance des institutions de défense, de sécurité et de justice avec une nouvelle architecture soucieuse de l'efficacité, de la redevabilité et de l'efficience des acteurs de la sécurité (défense, justice, renseignement et forces de l'ordre - police, gendarmerie, douanes, gardes forestiers).

Il est à noter que la nouvelle vision de la sécurité nationale centrée sur la sécurité humaine et le respect pour les droits humains implique un changement de paradigme reflétant l'esprit des intérêts nationaux identifiés dans la Politique de la sécurité nationale, la distinction des missions des différents acteurs impliqués et un renforcement substantiel de la sécurité intérieure ainsi qu'une inclusion systématisée du principe de l'égalité des sexes. Ces aspirations sont par ailleurs centrales au projet de Constitution qui devrait consacrer un nouveau contrat social pour la 5ème République. Cette approche appelle, également et en complémentarité à ces principes au niveau national, à une localisation des solutions et des décisions en matière de sécurité au niveau local ainsi qu'à une approche intégrée et multi-dimensionnelle de l'intervention de l'Etat pour encrer les bases d'une paix durable. Il est à noter que le secteur de la sécurité et le tissu social dans son ensemble ont, au fil de l'histoire du Burkina Faso et des

régimes non démocratiques qui se sont succédé, intériorisé des pratiques incompatibles avec l'Etat de droit, les principes démocratiques et les droits humains.

Alors que l'engagement des Nations Unies au Burkina Faso s'est focalisé sur les piliers humanitaire et développement depuis plus de dix ans, le pilier paix et sécurité, d'essence politique, demande à être renforcé, puisqu'il pourrait changer la donne pour la cohésion sociale fragmentée, améliorer l'efficience du secteur de la sécurité à contrer les multiples menaces contre l'Etat de droit et mitiger l'impunité et les violations et atteintes aux droits humains.

La mise en œuvre de la PSN devra dans les deux années à venir renforcer : i. l'efficacité des forces de défense et de sécurité, dans le respect des droits humains en imprégnant une clarté des missions à la hauteur des menaces en cours et des impératifs de sécurité humaine, ii. Le renforcement de la justice criminelle par un renforcement des capacités (juges d'instruction, parquet, police judiciaire, établissements pénitentiaires, acteurs de la société civile, barreau etc…) ainsi que des outils (laboratoire forensique, gestion des scènes de crime, cybercriminalité, gestion sécuritaire des frontières, etc. iii. Consolider la gouvernance interne et externe du secteur de la sécurité pour une redevabilité améliorée, pour mitiger et prévenir les dérapages (corruption, mauvais usage des ressources, violations des droits humains, etc.).

b) *Fournissez une **« théorie du changement » au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.*

Théorie du changement pour le projet

SI le leadership politique est soutenu et les acteurs nationaux poursuivent le processus de réforme du secteur de la sécurité en mettant en œuvre de manière cohérente, participative et inclusive la Politique de sécurité nationale,

SI les acteurs nationaux se dotent des mécanismes nécessaires- y compris le cadre légal et la structure de coordination, pour assurer le suivi et l'évaluation de la Politique de sécurité nationale et des stratégies sectorielles et thématiques en matière de sécurité et de justice,

SI la gouvernance du secteur de la sécurité et de la justice est renforcée par un soutien au renforcement des capacités institutionnelles,

SI les acteurs du contrôle démocratique (assemblée nationale, OSC et media) et du contrôle interne disposent de connaissances sur le processus du RSS pour jouer leur rôle de contrôle,

SI toutes les composantes de la population et plus particulièrement les femmes et les jeunes disposent d'un cadre formel de participation à la gouvernance sécuritaire,

SI la prise en compte du genre au sein des institutions de défense et de sécurité est systématisée et

SI les acteurs de la chaîne pénale, les forces de défense, les services de sécurité, et les populations développent une relation de confiance,

SI Les structures de contrôle judiciaire, les juridictions et le ministère de la justice renforcent leur rôle de contrôle et de mise en œuvre de l'aspect RSS de la « Politique sectorielle Justice et Droits Humains,

ALORS les forces de défense et de sécurité et la justice pénale seront plus efficaces et accessibles, et jouiront d'une meilleure confiance de la population tout en garantissant le vivre-ensemble, l'Etat de droit et une paix durable ;

PARCE qu'elles seront soutenues et suivies par une société civile engagée pour la défense des femmes et des jeunes, des mécanismes de contrôles efficaces et une volonté politique affirmée à travers une gouvernance redevable, républicaine, transparente et inclusive et bénéficieront de la confiance des populations (femmes et hommes).

Les **hypothèses** suivantes doivent être confirmées pour que la théorie du changement se concrétise :

- L'appropriation de ce projet par la Présidence de la République et la volonté politique garantissent une participation inclusive et démocratique de tous les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice au plus haut niveau ;
- Les ministères en relation avec le secteur de la sécurité et les institutions de contrôle civil de la gouvernance sécuritaire ainsi que les structures de contrôle judiciaire, les juridictions s'engagent à jouer leur rôle sectoriel dans la gouvernance sécuritaire ;
- Les forces de défense et de sécurité sont redevables à l'égard acteurs civils impliqués dans la production de la sécurité ou assurant leur supervision.
- Les acteurs judiciaires enquêtent et poursuivent les auteurs présumés de violations des droits humains et d'autres crimes, de manière indépendante et transparente ;
- Les forces de défense et de sécurité sont réceptives à la réforme y compris en ce qui concerne la participation active des femmes, y compris à des postes de responsabilité.
- La société civile et les forces politiques ont eu l'opportunité d'y participer et s'approprient fortement du processus.

d) ***Fournir une description narrative des principales composantes du projet*** *(résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités*.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

L'objectif du projet est de favoriser et de soutenir, à partir d'un appui stratégique et politique, le processus de consolidation de la paix au niveau national à travers la promotion d'un espace politique consensuel autour des réformes et d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité en vue de l'adapter aux défis sécuritaires, de restaurer la confiance des populations à l'égard des forces de défense, services de police et de justice redevables, respectueuses des lois et des droits humains et soumis au contrôle démocratique de l'autorité civile.

Pour ce faire, le projet appuiera la mise en œuvre de la Politique de Sécurité Nationale et devra dans les deux années atteindre les résultats suivants :

<u>Résultats et principales activités</u>

<u>Résultat 1</u> : Les acteurs nationaux, y compris ceux au plus haut niveau de l'Etat, sont outillés pour piloter et assurer la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale à travers l'élaboration et le suivi des stratégies sectorielles et thématiques en matière de sécurité nationale et de justice.

Le leadership national dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de sécurité nationale et des stratégies sectorielles et thématiques qui en découlent sont la base de la poursuite d'un processus

de réforme de la sécurité approprié au niveau national. Un appui stratégique au Président du Faso et aux Ministères du secteur de la sécurité en matière de réforme et de gouvernance du secteur de la sécurité est nécessaire pour traduire la volonté des Burkinabès en matière de sécurité nationale, de cohésion sociale et de consolidation de la paix, reflétés dans la politique de sécurité, en plan d'actions réalistes et veiller à leurs bonnes exécutions.

Plus concrètement, il s'agira donc d'appuyer la mise en place de l'architecture et des mécanismes nécessaires pour poursuivre l'opérationnalisation de la politique de sécurité nationale et stratégies sectorielles et thématiques en matière de sécurité et justice, et que ces derniers soient suivis et évalués. Pour ce faire il faudra finaliser les documents stratégiques et le cadre légal requis afin que la réforme se mette en œuvre sous le leadership et la coordination nationale de tous les partenaires techniques et financiers qui y interviennent. Il est également prévu d'appuyer les structures nationales de contrôle des institutions sécuritaires.

Produit 1.1: Les mécanismes et structures de mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité sont finalisés et validés, à travers le conseil politique et stratégique au Chef de l'État et aux ministères concernés, ainsi qu'aux acteurs clés, étatiques et non-étatiques, en matière de prise de décision dans le champ de la sécurité nationale, de réforme et gouvernance sécuritaire, de justice et de redevabilité

Cet appui a pour objectif de renforcer les mécanismes et structures nationale pour une mise en œuvre efficace et effective de la réforme du secteur de sécurité. Ce produit contribuera largement à créer un contexte et un environnement politique et stratégique propice à la réforme du secteur de sécurité, que ce soit dans le cadre de ce projet ou d'autres projets en appui à cette réforme. Dans un premier temps, il visera à soutenir l'introduction du projet de loi sur l'architecture nationale au vote de l'Assemblée Nationale et la mise en place des comités d'élaboration des stratégies sectorielles et thématiques. Dans un deuxième temps ce conseil soutiendra l'opérationnalisation des organes de la nouvelle architecture (Conseil de la Sécurité nationale et du Renseignement, Comités de paix régionaux, de district et de villages). Dans un troisième temps, ce conseil soutiendra la conduite de taches d'organes M&E pour le suivi de mise en œuvre des feuilles de route traduisant les stratégies développées ainsi que le renforcement des organes de coordination, de mobilisation de ressources et de communication.

Cet appui se fera à travers des rencontres régulières avec le Chef d'État, ses conseillers, les ministres et les Commandants et chefs d'Etat-major des Forces militaires et de sécurité intérieure concernés ainsi que des acteurs clés du contrôle parlementaire et civil.

Pour obtenir ce produit, les activités suivantes seront mises en œuvre :

Activité 1.1.1 : Participer /faciliter les discussions politiques de haut niveau pour un consensus autour des réformes.

Activité 1.1.2 : Soutenir les instances de prise de décision, issues de l'architecture nationale de la sécurité.

Activité 1.1.3 : Soutenir la mise en œuvre des engagements des Nations Unies avec la partie nationale dans le domaine de l'état de droit et des institutions sécuritaires.

Activité 1.1.4 : Assurer un soutien aux coordinations et consultations nationales, y inclus avec le monde universitaire et les Think-tanks et les organisations féminines et de jeunesse pour un processus inclusif et participatif ainsi que partenariale pour accompagner la mise en œuvre de la vision sécuritaire.

Produit 1.2 : Les capacités stratégiques des parties prenantes à la RSS permettant la mise en œuvre, le suivi et évaluation de la politique de sécurité nationale et des stratégies sectorielles y compris dans leur volet de redevabilité sont améliorées.

Afin de réaliser ce produit, un soutien sera apporté à la partie nationale afin qu'elle finalise ou mette à jour les documents stratégiques suivants y compris leurs feuilles de route et les mettent en œuvre en intégrant le principe de l'égalité des sexes :

Activité 1.2.1 : Finaliser et mettre en œuvre la stratégie de la sécurité nationale

Activité 1.2.2 : finaliser et mettre en œuvre les stratégies sectorielles (défense, sécurité, justice…) et thématiques (lutte contre le terrorisme, etc.)

Activité 1.2.3 : Finaliser et faire adopter la nouvelle loi sur l'architecture de la sécurité nationale en politiques et stratégie sectorielle.

De plus, le projet appuiera le suivi de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption déjà adoptées par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale. Des consultations préalables à la mise en œuvre de ce produit feront nécessairement appel à la contribution de certaines agences des Nations Unies du fait de leur expertise notamment l'UNOCT et des organismes tels que la DCAF.

La mise en œuvre de ce produit se fera en étroite complémentarité et synchronisation avec le produit 1.1 dans lequel le projet s'assurera que le cadre politique est propice à la réforme et que les différents départements sectoriels sont stratégiquement alignés à la politique de sécurité nationale. L'implémentation de ce produit devra également donner un sens et s'assurer que l'appui des différents acteurs dans le secteur de la sécurité, y compris le SNU, sont alignés aux stratégies sectorielles. L'appui se fera à travers le conseil stratégique et l'appui technique et logistique aux différentes structures nationales en lien avec la réforme du secteur de sécurité.

Produit 1. 3 : **Le contrôle civil de la gouvernance des institutions sécuritaires est amélioré.**

Le contrôle civil de la gouvernance des institutions sécuritaires est assuré par les services d'inspections internes et des structures et mécanismes externes de contrôle civil, y compris le Parlement, les autorités de contrôle tels la Cour des Comptes ou l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC). Les organisations de la société civile notamment le RENLAC, la presse et les Think tanks participent au contrôle civil « non formel » du secteur de la sécurité.

Ces actions compléteront l'appui déjà envisagé par le PNUD à l'Assemblée nationale et les organisations de la société civile par rapport à leur rôle dans le contrôle parlementaire et citoyen de la gouvernance sécuritaire ;

Le présent projet va orienter son appui :

- Aux institutions de contrôle telles que la cour des comptes et l'ASCE-LC;
- Aux inspections et autres structures de contrôle interne au niveau de la police et de la gendarmerie, y compris la Coordination nationale de contrôle des forces de police (CONACFP), ainsi que des services des forces de sécurité.

Activité 1.3.1 : Elaboration d'un plan d'action et définition d'un mécanisme de suivi et évaluation du plan d'action de la CONACP

Activité 1.3.2 : Formation des acteurs du transport routier, des représentants d'organisations de la société civile et des agents chargés du contrôle routier sur les nouvelles orientations nationales en matière de lutte contre les rackets, les tracasseries routières et du harcèlement.

Activité 1.3.3 : Appui à l'Assemblée nationale pour le contrôle budgétaire du secteur de défense et de la sécurité sensible au genre.

Produit 1.4 : Les structures de contrôle judiciaire, les juridictions et le ministère de la justice renforcent leur rôle de contrôle et de mise en œuvre de l'aspect RSS de la « Politique sectorielle Justice et Droits Humains 2018-2027 »

Il s'agira d'apporter un soutien :

- Au Ministère de la Justice dans son rôle de planification stratégique de la mise en œuvre de la politique sectorielle RSS Justice ainsi que ses feuilles de route ;

- A l'inspection général des services judiciaires dans son rôle de contrôle de l'effectivité et de la performance du système judiciaire ;
- Aux autorités d'enquête, de poursuite et judiciaires pour une meilleure gestion du suivi des dossiers touchant aux enjeux sécuritaires, tels la prévention et la répression du terrorisme, aux violations des droits humains par les FDS, etc.

Activité 1.4.1: Atelier conjoint pole judiciaire spécialisé, inspection générale des services judiciaires, FDS, administration pénitentiaire, et société civile sur la prise en charge et les conditions de détention des prévenus dans les affaires de terrorisme, y compris les femmes et les enfants ;

Activité 1.4.2 : Atelier sur l'application des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire au Burkina Faso, à la lumière des nouvelles directives internationales et des bonnes pratiques en matière d'intégrité judiciaire, notamment portant sur les questions de genre et l'utilisation des réseaux sociaux ;

Activité 1.4.3 : Atelier de formation des acteurs de la chaine pénale (y compris justice militaire) et les FDS sur le respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;

Activité 1.4.4 : Atelier de formation sur la protection des victimes et témoins dans les enquêtes de criminalité organisée et de terrorisme et dans les enquêtes visant des membres des FDS.

<u>Résultat 2</u> : Les femmes et le jeunes ont un cadre de participation dans la gouvernance sécuritaire et la prise en compte du genre au sein des institutions de défense et de sécurité est systématisée

L'étude qui a été menée dans le cadre du Projet RSS I sur la prise en compte du genre dans la gouvernance sécuritaire au Burkina Faso a révélé qu'après vingt ans de mise en œuvre de la politique nationale genre dans le pays, le niveau de prise en compte du genre reste relativement mitigé. Un engagement et un plaidoyer auprès des acteurs nationaux de conception stratégique du processus RSS sera important dans la réalisation de ce résultat. Le principe des quotas introduit au sein des forces de défense et de sécurité avait pour objectif l'augmentation des effectifs féminins dans les différents corps. Bien que cette stratégie des quotas ait permis l'accès des femmes à certains niveaux dans la hiérarchie des institutions de sécurité, il reste cependant des lacunes importantes. L'inclusion des femmes dans le personnel des forces de défense et de sécurité n'a pas été accompagnée de mesures adéquates pour leur épanouissement au sein des corps. Aussi ce résultat doit contribuer à rehausser la présence des femmes parmi les FDS et créer les conditions favorables pour une progression des femmes au sein des FDS.

<u>Produit 2.1</u> : **Un plan d'action pour une prise en compte effective du genre et de l'égalité des chances au sein des FDS est élaboré et mis en œuvre.**

Pour réaliser ce produit, un appui sera apporté aux commissions chargées de finaliser les documents stratégiques pour l'élaboration d'un *plan d'action pour une prise en compte effective du genre et de l'égalité des chances au sein des FDS*. Il s'agira également d'accompagner le Ministère de la Sécurité dans l'opérationnalisation de son plan d'action de prise en compte du Genre.

Activité 2.1.1. Etude sur les conditions de recrutement et de progression des femmes au sein de FDS.
Activité 2.1.2 Validation des résultats, partages des bonnes pratiques et élaboration de plan d'action pour une prise en compte effective du genre et de l'égalité des chances au sein des FDS (basé sur l'étude)

<u>Produit 2.2</u> : Un dispositif de prévention contre le harcèlement sexuel au sein des FDS et un mécanisme de lutte contre les VBG sont mis en place.

Ce produit vise deux objectifs essentiels à la promotion du genre au sein des FDS : i) prévenir le harcèlement sexuel contre les femmes travaillants dans le secteur de sécurité (défense, police, gendarmerie, protection civile, etc.) ; et ii) promouvoir l'esprit de lutte contre les VBG au sein des FDS dans le but d'une faire une priorité dans le travail quotidien des FDS, y compris la priorisation des plaintes, les études et les analyses de criminalité.

Activité 2.2.1 Etude conjointe sur le genre, le terrorisme et la criminalité organisée (rôle des hommes / femmes / jeunes comme victimes / complices / coupables, rôle de la masculinité / féminité) au Burkina Faso.

Activité 2.2.2 Développement de Standardized Operation Procedures sur les VBG pour les premiers intervenants et les acteurs du système judiciaire pénal

<u>Résultat 3</u> : D'ici la fin du projet, les acteurs de la chaîne pénale, les forces de sécurité, la société civile, et les populations développent une relation de confiance accrue

Les violations rapportées des droits humains par les FDS contribuent à la méfiance des populations envers les FDS. Ce résultat a pour objectif de développer le dialogue et renforcer la coopération entre acteurs de la chaine pénale, les forces de sécurité et la population afin de renforcer l'efficacité de l'action de ces services. Il traitera les facteurs liés à la question des relations entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés. Les interventions seront axées sur le respect des droits humains (y compris les droits des femmes et des enfants) par les acteurs de la sécurité et de la justice et leur redevabilité et l'instauration de dialogues multipartites entre ces parties prenantes. A cet effet, 1) Les problèmes de sécurités et les solutions sont conjointement identifiés par les populations locales et les FDS en tiennent compte dans leurs plans locaux et nationaux de sécurité et 2) les capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale en matière de respect des droits humains, droits des femmes et le genre seront renforcées, et les OSC et organisations de femmes seront outillées sur le mandat et les rôles des FDS et des acteurs de la chaîne pénale, ainsi que sur leurs droits/voies de recours.
Pour plus de complémentarité et pour assurer une couverture territoriale la plus large, les activités de ce résultat 3 seront coordonnées avec la mise en œuvre des programmes déjà existants dont le CoSED, le programme Sahel de l'ONUDC, le Projet Confiance mis en œuvre par l'OIM et le PNUD et le Projet Liptako-Gourma.

<u>Produit 3.1 :</u> Les problèmes de sécurités et les solutions sont conjointement identifiés par les populations locales et les FDS en tiennent compte dans leurs plans locaux et nationaux de sécurité.
Ce produit permet de lier les discussions au niveau local aux décisions sécuritaires qui concernent les communautés. Ce lien montrera le sérieux des FDS dans leur engagement avec les communautés et permettra d'aligner les opérations sécuritaires et les services de police et de gendarmerie aux demandes réelles des populations et d'offrir un service de qualité qui contribuent à la résolution effective des problèmes tels que ressentis par la population.
Activité 3.1.1 : Elaboration d'une étude sur l'intégration des Plans locaux de sécurité aux plans communaux de développement
Activité 3.1.2 : Appui technique et matériels aux services de statistiques et d'analyses des forces de sécurité pour réaliser des enquêtes de perception.
Activité 3.1.3 : Appui à la planification au niveau local et national des opérations et services de sécurité tout en tenant compte des dialogues avec les populations locales et des études de perception.

<u>Produit 3.2</u> : Appui au niveau régional à la mise en place de cadres de dialogue entre FDS, les acteurs de la chaîne pénale, communautés, société civile y compris les organisations des femmes et des jeunes

Il est impératif pour le Burkina Faso de renforcer le dialogue et la redevabilité avec les populations par un mécanisme opérationnel de proximité. Il s'agit également étudier la possibilité de mettre en place une structure pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ou de bâtir sur des mécanismes déjà existants, en lien avec le produit 3.1.

En premier lieu, il est impératif de sensibiliser aussi bien la population que les FDS de l'importance de ce partenariat et de la manière dont il sera mis en œuvre. Un kit de sensibilisation sera produit en vue

de permettre de prendre en compte la nécessité de renforcer les capacités des autorités locales communautaires, des femmes et des jeunes membre des organes communautaires dans la prévention des abus, de la criminalité et services de traitement des violences faites aux femmes et aux enfants, afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'insécurité dans leur communauté.

En deuxième lieu, ce produit contribuera à l'organisation de fora régionaux réunissant les FDS, procureurs, juges, leaders communautaires, religieux et traditionnels, et organisations des femmes et des jeunes afin de renforcer la compréhension mutuelle entre ces acteurs et la collaboration des populations au travail des acteurs de la chaine pénale. La sensibilisation permettra d'une part aux acteurs une meilleure connaissance des rôles et mandats des FDS et acteurs de la chaine pénale ainsi que les voies de recours, signalement et référencement, le plaidoyer pour les organisations de la société civile, les organisations des femmes et des jeunes et les radios communautaires mais également le rôle de ces derniers en situation de conflits.

En troisième lieu, ce produit contribuera à la mise en place des mécanismes institutionnels pour créer d'une manière durables les cadres de dialogue régionaux qui permettront d'améliorer les services rendus par les FDS à la population à travers l'identification d'une manière participative des problèmes de sécurité au niveau local et de leurs solutions respectives.

Les activités de ce produit contribueront, en complémentarité avec les autres initiatives au sein et en dehors de ce projet, à améliorer le contrôle du service rendu par les FDS à la population. Ce contrôle n'a pas un but répressif, mais plutôt un but d'efficacité et d'efficience des FDS pour avoir un impact réel sur la sécurité de la population au niveau local.

Activité 3.2.1 : Production d'un kit de sensibilisation sur les rôles, mandats des FDS et acteurs de la chaine pénale ainsi que les voies de recours, signalement et référencement et le plaidoyer pour les organisations de la société civile, les organisations des femmes et des jeunes et les radios communautaires
Activité 3.2.2 Formation sur le kit, les rôles, mandats des FDS et acteurs de la chaine pénale ainsi que les voies de recours, signalement et référencement et le plaidoyer pour les organisations de la société civile, les organisations des femmes et des jeunes et les radios communautaires »
Activité 3.2.3 Organisation d'une rencontre régionale entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale sur les complémentarités de leurs mandats et les rôles respectifs (mécanismes, institutions, rôles, sécurité dans la zone)
Activité 3.2.4 Appui institutionnel à la mise en place des mécanismes et cadres de dialogue régionaux dans le cadre d'une meilleure orientation des services de sécurité et de justice au niveau local

e) ***Ciblage du projet*** *– fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.*

Zones géographiques proposées et bénéficiaires du projet
Le projet va principalement être mis en œuvre à Ouagadougou et dans les chefs-lieux des régions. Certaines activités seront implémentées au niveau de certaines localités ciblées en partenariats avec les acteurs clés. Dans la préparation / validation du plan d'actions et dans les consultations préalables relatives à la mise œuvre des activités, un accent particulier sera mis dans le choix des femmes pour la participation aux activités. Ces discussions préalables viseront d'une part à comprendre davantage la problématique liée à la participation des femmes, déceler d'éventuels coûts de responsabilisation liés à la participation des femmes mais également de conscientiser les partenaires dans la prise en compte de la participation des femmes dans ces initiatives. Le projet bénéficiera à 1 775 personnes, soit 608

femmes (34%) et 1 167 hommes. Le tableau en annexe donne la projection détaillée des bénéficiaires femmes et hommes à atteindre suivant les principales activités.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – *indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Le projet sera mis en œuvre conjointement mise par les organisations récipiendaires à savoir, le PNUD et l'ONUDC. Le HCDH apportera un appui technique dans la mise en œuvre du projet pour tous les aspects liés aux droits humains.

PNUD : le PNUD jouera le rôle de l'Agence Lead dans la mise en œuvre du projet compte tenu sa longue expérience dans le domaine de la gouvernance et de l'état de droit au Burkina Faso notamment dans la mise en œuvre de plusieurs projets sur l'accès à la justice, la sécurité communautaire et de la police de proximité et dans le rétablissement de la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité (FDS) aussi bien au niveau national, notamment à travers son programme CoSED, qu'au niveau de la sous-région, à travers les programmes d'appui à la stabilisation au Liptako Gourma et au Bassi du Lac Tchad. A ce titre, le PNUD est responsable de coordonner l'élaboration du Plan de mise en œuvre des activités et le rapportage suivant les guidelines du PBF. Les agences en charge de la mise en œuvre de chaque produit seront responsables des livrables, et doivent partager les rapports substantifs et financiers à l'Agence Lead, suivant les exigences du PBF.

Les activités du projet seront mises en œuvre avec l'appui de l'équipe du Programme CoSED qui dispose d'une équipe comportant toutes les expertises requises pour mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre du présent projet. Elle est composée de : un Conseiller Technique Principal, un (e) coordonnateur (trice), d'un(e) expert(e) en suivi-évaluation, d'un(e) assistant(e) administratif (ve) , d'un(e) chargé(e) des finances, d'un(e) communicateur(trice) et d'un chauffeur, d'experts (es) en état de droit, justice, droits humains, justice transitionnelle, gouvernance du secteur de la sécurité, ainsi que du personnel PNUD des bureaux intégrés de Bobo Dioulasso, Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada N'Gourma, et d'un chargé de programme de l'unité Gouvernance et paix durable. Un(e) responsable de projet (project manager) sera recruté spécifiquement pour assurer la gestion des activités du projet. Le programme CoSED vise à contribuer à relever les défis qui figurent au titre des préoccupations des populations Burkinabè à savoir le renforcement de la confiance des populations à la justice, et aux FDS, et le renforcement de la cohésion sociale et la réconciliation des Burkinabè. En matière de droits humains, le programme a accompagné la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) dans la documentation des allégations de violations des droits humains à Tanwalbougou et appuyé les acteurs nationaux dans la mise en place d'un dispositif de protection des défenseurs des droits humains. Sur l'accès à la justice, le CoSED a contribué à améliorer l'offre de justice à travers l'organisation d'audiences foraines et criminelles contribuant ainsi à réduire les délais de détention provisoire des détenus. Sur le plan sécuritaire, on notera que le programme CoSED a contribué à l'inclusion des Organisations de la Société Civile et des populations locales dans le processus d'élaboration et de vulgarisation de la politique de sécurité nationale dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Sud-Ouest et de l'Est. Le CoSED a également mis en place des cadres de dialogue entre les structures locales et les FDS dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Sud-Ouest et de l'Est. Enfin, sur le plan opérationnel, les membres des FDS ont été outillés sur le respect des droits humains, la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) afin de mieux prendre en charge les victimes. Le CoSED a également contribué à l'opérationnalisation de l'Observatoire National de la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) au niveau national et régional

pour une meilleure prise en charge des conflits communautaires et au maintien d'un dialogue franc et fructueux entre les différentes confessions religieuses. Enfin, le CoSED intervient également dans l'appui à la réconciliation nationale et la justice transitionnelle à travers le HRCUN.

Déjà engagé dans l'appui institutionnel du secteur de la sécurité, le CoSED a mobilisé plus 23 millions USD qui seront destinés dans l'appui au secteur de la sécurité notamment dans la sécurisation des personnes et des biens dans les zones difficiles à travers la construction d'infrastructures et la dotation en équipements mais aussi grâce à la formation des agents qui y seront déployés. Un focus particulier sera mis sur les droits humains et surtout sur l'institutionnalisation du genre et l'accroissement des candidatures féminines et des jeunes des régions difficiles.

Le projet établira le lien avec le Programme Cosed pour s'assurer que les aspects stratégiques issus du projet RSS soient mis en œuvre sur le terrain par le COSED qui constitue un cadre d'opérationnalisation par excellence des réformes à réaliser. Aussi le COSED qui travaille à construire ou réhabiliter les infrastructures dans 24 localités, pourra mettre en application les aspects genre et droits humains, le contrôle parlementaire, les inspections internes, la participation des populations à l'élaboration des politiques et stratégies (consultations populaires) ainsi qu'à la restauration de la confiance au niveau local grâce aux activités civilo militaire telles que les journées portes ouvertes et la vulgarisation de l'approche police de proximité qui permet aux citoyens de participer directement à l'analyse et à la résolution des problèmes de sécurité.

Le PNUD vient de lancer la « Facilité de stabilisation pour la Région du Liptako Gourma », un programme de stabilisation de la zone comprise entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. En collaboration avec l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) cette approche implique des interventions reposant sur trois principaux piliers : (1) la réhabilitation de l'infrastructure essentielle et des services de base, (2) la sécurité physique et l'accès à la justice ; (3) la revitalisation de l'économie locale. La stabilisation immédiate est lancée pour une période de 18 mois, couvrant les trois piliers ci-dessus, à travers un plan d'initiation de projet (PIP) d'un budget de 6,5 millions de dollars US (dont 1,5 millions par la PNUD et 5 millions par l'Allemagne). Le projet RSS pourra faciliter les aspects de coopération civilo-militaire, cruciale pour la stabilisation et veillera notamment à ce que les aspects transformationnels de la RSS servent à élever le standard des forces de défense et de sécurité déployées sur le terrain pour assurer la sécurité nécessaire à la réalisation des autres composantes de la stabilisation : réhabilitation des infrastructures et revitalisation de l'économie locale.

ONUDC : L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime a déjà contribué avec son expérience et compétence technique à renforcer la capacité des gouvernements du Sahel, dont le Burkina Faso, à lutter contre le trafic de drogues, le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption en améliorant l'accessibilité, l'efficacité et la responsabilité des systèmes de justice pénale. L'ONUDC s'assurera de la complémentarité et cohérence entre les activités de ce Projet RSS avec son Programme Sahel.
Depuis 2014, le Programme Sahel de l'ONUDC œuvre pour le renforcement des capacités de systèmes de justice pénale à lutter de manière effective contre le trafic de drogue, les trafics illicites, le crime organisé, le terrorisme et la corruption dans la région. Le Burkina Faso est soutenu dans la modernisation de la justice pénale et 1' alignement de 1' ensemble de la chaine pénale aux normes et standard internationaux en matière de respect des droits humains, la promotion de l'Etat de droit et la sécurité. L'ONUDC a établi des contacts précieux avec l'ensemble des acteurs du système de justice pénale et de la sécurité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité à travers le programme Sahel. Par ailleurs, comme souligné précédemment, l'ONUDC appui déjà le Burkina Faso à travers le programme Sahel, Le présent projet est ainsi un engagement durable, aligné sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

L'ONUDC dispose d'un bureau au Burkina Faso et mobilise de l'expertise au niveau régional pour appuyer la mise en œuvre du projet : une coordonnatrice régionale (P4), un P3- coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso (en cours de recrutement), un chargé de projet, trois experts (i Justice pénale/genre, ii Corruption, iii Application de la loi) et un assistant administratif qui aura en charge les aspects logistiques, financiers et administratifs. La coordinatrice régionale et les trois experts sont basés à Dakar et ils seront amenés à faire des missions pour suivre la mise en œuvre des activités du projet. Les trois experts ont une grande connaissance de la problématique de consolidation de la paix et des questions de réforme du secteur de la sécurité en lien avec leurs expertises respectives. L'experte Justice/Genre veillera à une meilleure prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre des activités notamment la représentativité des femmes lors des rencontres et cela indépendamment des activités de prise en compte du genre qui seront mises en œuvre.

Organisation bénéficiaire	**Budget total dans l'année précédente**	**Sources principales du budget (donateurs etc.)**	**Emplacement des bureaux dans le pays**	**Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)**	**Experts techniques existants pertinents au projet**
Organisation de convocation: PNUD Partenaires d'exécution : Ministères en charge de la Justice, des droits humains, de la promotion civique, de l'administration du territoire, de la cohésion sociale, de la modernisation de l'administration, de l'action sociale, CNDH, HCRUN, Etc.	Ressources de programme 48 996 992 $	UNDP core budget, Japon, Luxembourg, PBF, Funding Windows, GEF, Suède, Union Européenne, Allemagne, Suisse, Danemark	Bobo-Dioulasso, Kaya, Ouahigouya, Dori, Fada.	138 staffs dont 112 à Ouagadougou	08
Organisation bénéficiaire : ONUDC	$11.083.532	France, Allemagne, Norvège, PBF,	Ouagadougou	5 dont 1 à Ouagadougou	Coordinateur du programme Sahel – P 4 (existant)

Partenaires d'exécution : Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité, Ministère de la Promotion de la femme, CONACFP, ASCE-LC		UNCCT, MINUSMA, Danemark, Belgique, Italie			Coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso – P3 (existant) Un expert justice (existant) Un expert corruption (existant) Un expert Application de la loi /Genre (existant)

Au-delà des agences récipiendaires, les Institutions nationales, les ministères sectoriels et les organisations de la société civile joueront un rôle très actif dans la mise en œuvre des activités soutenues par le projet. Les principaux partenaires de mise en œuvre seront les suivants :

RESULTATS	PARTENARIAT
Résultat 1 : Les acteurs nationaux, y compris ceux au plus haut niveau de l'Etat, sont outillés pour piloter et assurer la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale à travers l'élaboration et le suivi des stratégies sectorielles et thématiques en matière de sécurité nationale et de justice.	▪ Présidence ▪ L'Assemblée nationale ▪ La Cour des comptes et Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ; ▪ Ministère de la Sécurité, Inspections et autres structures de contrôle interne au niveau de la police et de la gendarmerie, y compris la Coordination nationale de contrôle des forces de police (CONACFP). ▪ Ministère de la justice et Inspection générale des services judiciaires ▪ Autorités d'enquête, de poursuite et de jugements.
Résultat 2 : Les femmes et le jeunes ont un cadre de participation dans la gouvernance sécuritaire et la prise en compte du genre au sein des institutions de défense et de sécurité est systématisée	▪ Ministère de la Défense ▪ Ministère de la Sécurité ▪ Ministère de la femme, de la Solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire.
Résultat 3 : D'ici la fin du projet, les acteurs de la chaîne pénale, les forces de sécurité, la société civile, et les populations développent une relation de confiance accrue	▪ Ministère de la Sécurité ▪ Ministère de la Défense ▪ Ministère de la Justice ▪ Les organisations des femmes et des jeunes ▪ Les radios communautaires ▪ Les collectivités territoriales ▪ leaders communautaires, religieux et traditionnels

b) ***Gestion et coordination du projet*** – *Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le*

projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à ***l'annexe A*** *et joignez les mandats clés du personnel.*

Gestion du Projet

La mise en œuvre du projet sera assurée par une équipe constituée de toutes les expertises mobilisées par les agences. Le PNUD assurera la coordination de 1'équipe du projet. Une attention particulière sera accordée à la complémentarité de postes. Le PNUD en tant qu'agence lead assurera le lien avec le Secrétariat PBF pour ce qui est de la gestion du plan de travail, les rapports narratif et financier.

L'équipe du projet sera composée essentiellement de :

Tableau des postes et responsabilités par Agence

Agences	Titre des postes	% Fin PBF	Principales responsabilités
PNUD	Conseiller Technique Principal P4 (existant - COSED)	25%	Orientations pour gérer le projet de manière efficace et axée sur les résultats, et veiller à ce que les résultats et rapports soient produits en temps opportun et selon les procédures applicables. Il est redevable de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur. Il agit en tant que point focal pour le projet et forge des liens étroits avec les programmes y inclus le COSED et partenaires.
	Chargé de projet (A recruter)	100%)	Sous la supervision du CTP du COSED, le chargé de projet : - Assure l'orientation, les approches, le développement des outils et la qualité technique des activités ; - Coordonne l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités - Appuie les partenaires à se structurer autour d'intérêts concrets, - favorise et développer des initiatives en faveur de l'atteinte des objectifs du projets. - Veille à l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers. - Assure la communication sur le projet. - Agit au niveau opérationnel avec tous les acteurs impliqués. - Assure régulièrement le rapportage et la gestion financière. - Maintient des contacts réguliers avec les partenaires d'exécution et les partenaires nationaux - Développe et met à jour régulièrement la liste des partenaires techniques et financiers susceptibles de développer un partenariat avec le projet.

	Assistant administratif et financier (existant)	50%	Chargé de la gestion logistique, financière et administrative du projet.
	Spécialiste Suivi-Evaluation	50%	Chargé de la planification, du suivi et du rapportage du projet. Il appui la coordination du projet à assurer la cohérence des actions des deux agences et à répondre aux exigences M&E du PBF.
ONUDC	Coordinateur du programme Sahel – P 4 (existant)	2.5%	Coordonnateur régional pour assurer la cohérence et les synergies avec les pays voisins et avec le G5 Sahel.
	Coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso – P3 (existant)	2.5%	Basé à Ouagadougou, le Coordinateur-coordinatrice du Bureau aura la charge de superviser l'équipe et assurera le bon déroulé des opérations.
	Chargé de projet (A recruter)	100%)	Sous la supervision du Coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso, le chargé de projet - Assure l'orientation, les approches, le développement des outils et la qualité technique des activités ; - Coordonne l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités - Approfondissement des diagnostics de départ par la proximité avec les partenaires locales, - Appuyer les partenaires à se structurer autour d'intérêts concrets, - favoriser et développer des initiatives en faveur de l'atteinte des objectifs du projets. - Veuille à l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers. - Assure la communication sur le projet. - Agir au niveau opérationnel avec tous les acteurs impliqués. - Assurer régulièrement le rapportage et la gestion financière. - Maintenir des contacts réguliers avec la coordination du SNU, l'agence lead, les partenaires d'exécution et les partenaires nationaux - Développer et mettre à jour régulièrement la liste des partenaires techniques et financiers susceptibles de développer un partenariat avec le projet.
	Un expert justice (existant)	2.5%	Apporte son expertise dans l'identification activités/stratégies avec les parties prenantes et la mise en œuvre
	Un expert Application de la loi /Genre (existant)	2.5%	Apporte son expertise dans l'identification activités/stratégies avec les parties prenantes et la mise en œuvre
	Un expert corruption (existant)	2.5%	Apporte son expertise dans l'identification activités/stratégies avec les parties prenantes et la mise en œuvre

	Assistant administratif et financier (existant)	5%	Chargé de la gestion logistique, financière et administrative du projet.

Coordination du Projet

La coordination et le suivi du projet se feront à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso.

Au niveau opérationnel : un comité de coordination du projet (CCP), incluant les agences récipiendaires, les points focaux des ministères sectoriels et leurs partenaires de mise en œuvre sera mise en place et coordonné par l'agence Lead (PNUD). Les principales responsabilités du CCP sont : préparer les plans de travail annuels/ trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois et au besoin de façon extraordinaire avec la participation du Secrétariat du PBF. Pour assurer la synergie d'action, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet se feront en étroite collaboration avec les programmes en cours dans le domaine de la sécurité (CoSED, etc.).

A niveau technique : le Comité Technique de Suivi (CTS) du portefeuille PBF est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre et prépare les sessions du comité conjoint d'orientation.

Au niveau stratégique : le Comité Conjoint d'Orientation (CCO), co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) et les politiques sectorielles pertinentes.

La Coordinatrice résidente veillera par ailleurs à la cohérence des interventions du projet avec l'action collective des Nations Unies en matière d'Etat de droit et d'Institutions sécuritaires.

c) ***Gestion des risques*** *– Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques*.

Risque spécifique au projet	**Probabilité (faible, moyen, élevé)**	**Gravité de l'impact (faible, moyen, élevé)**	**Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)**
Rupture du consensus / dynamique interne au sein des FDS sur la réforme suivant la vision de la PSN	Faible	Elevé	Promouvoir le respect des recommandations issues du forum national sur la sécurité et la transparence et l'inclusivité dans la mise en œuvre de la reforme
Tensions liées aux perspectives de réconciliation nationales	Moyenne	Faible	Soutenir les initiatives de bons offices des Nations Unies dans l'accompagnement des acteurs nationaux
Aggravation de la pandémie de COVID-19	Moyen	Faible	Renforcement des capacités des acteurs sur la prévention au COVID19, achat de matériels de

			protection individuelle lors des rassemblements, le respect des mesures de barrières, l'utilisation des moyens de communication à distance
Insécurité dans les zones ciblées due aux attaques des groupes armés ou à la collaboration avec les FDS. Cela peut exposer les acteurs locaux aux attaques.	Elevé	Elevé	Mise en place et respect des mesures de sécurité. Collaboration avec UNDSS pour obtenir les autorisations de déplacement pour le staff des Agences. En cas de problème, délocalisation ou déplacement des activités dans la capitale. Possibilité de changer la méthodologie des activités au cas par cas. Utilisation des approches « do no harm ».
Non adhésion des populations	Moyen	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale

d) **Suivie / évaluation** – *Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité*.

Le système de suivi-évaluation du projet sera mis en place et assurera un lien étroit entre le Secrétariat conjoint PUS-PBF et l'Unité de gestion du Projet. Il sera basé sur le cadre de résultats du projet. Le montant du budget dédié au suivi-évaluation est de 219 366,05 $US soit 8.77% du budget total. Une étude de perception est prévue pour disposer d'une situation de référence contre laquelle les indicateurs seront évalués à la fin du projet. Cette étude sera financée et mise en œuvre d'une manière conjointe avec d'autres projets et d'autres agences, en plus de celles impliquées dans la mise en œuvre de ce projet, et donc pourra inclure des indicateurs dépassant ce projet (sécurité, justice, consolidation de la paix, cohésion sociale). Elle peut se faire chaque année pour évaluer la progression de la perception de la population envers les services de sécurité et de justice.

Le PNUD, en tant qu'agence lead, coordonnera l'élaboration d'un plan conjoint de mise en œuvre et de suivi du projet au cours du premier mois de la mise en œuvre (formulaire 4.1 du PBF), décrivant la méthodologie, les responsabilités, le budget et les échéances.

Le Projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: i) à l'efficience dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à l'élaboration des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination , (v) l'impact du projet sur la consolidation de la paix et la confiance de la population envers les FDS (vi) les synergies entre les projets PBF ainsi que les intervention d'autres partenaires.

Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'unité de gestion du Projet : le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec le Secrétariat conjoint PUS-PBF. Tous les rapports seront transmis à l'agence Lead qui aura la responsabilité de les analyser et consolider avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte au Secrétariat conjoint PUS-PBF.

Missions de suivi : Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les informations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions seront également complétées par un suivi étroit du comité technique de suivi et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Production des rapports semestriels et annuels : le projet produira un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité de coordination du projet et transmis au Secrétariat du PBF. En outre, les agences de mise en œuvre devront transmettre au Secrétariat PUS-PBF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe et le delivery mensuel du projet.

Production du rapport final : Le Projet fournira un rapport final au plus tard trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel, celui-ci peut être considéré comme le rapport final.

Évaluation finale : Durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le présent document de Projet. Une équipe comprenant un consultant international et des experts nationaux (si besoin) seront recrutés pour sa réalisation. L'agence chef de file va assurer la coordination du processus. Le PBF, à travers le secrétariat, devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale et fera partie du groupe de référence de l'évaluation. Le rapport de l'évaluation sera soumis à tous les acteurs concernés pour la validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBF qui la publiera sur son site internet. Les coûts de l'évaluation sont à la charge du Projet.

Communication et visibilité :
Un plan de communication du portefeuille sera élaboré pour assurer la visibilité du PBF et de l'appui de l'ensemble du SNU au Burkina Faso. Les activités de visibilité se concentreront sur l'impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des communiqués de presse, des reportages photo et de courtes vidéos. Le Secrétariat du PBF au Burkina Faso sera invité à assister régulièrement à des réunions d'information sur le projet et aura l'occasion de visiter les activités du projet pendant la période de mise en œuvre. Tous les supports publicitaires y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribueront à susciter l'intérêt d'autres bailleurs et produire l'effet catalytique escompté par le PBF.

e) ***Stratégie de fin de projet / durabilité*** *– Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales*.

Le projet est prévu sur 24 mois. La stratégie de sortie consiste à soutenir les acteurs nationaux à opérationnaliser l'architecture de sécurité nationale et à formuler des feuilles de route sectoriels dans les 12 premiers mois puis appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes nationaux de suivi évaluation, de coordination et de communication pour favoriser la continuité de la mise en œuvre de la vision réformée de la sécurité nationale, y inclus avec l'apport des agences SNU et des partenaires.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel.**

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		X	
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.		X	
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		X	
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X	
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?			
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?		X	
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		X	Une étude genre a été menée sous Soutien PBF RSS Phase 1. En 2020, le PNUD a continué l'engagement des acteurs clés selon les recommandations de cette étude et a renseigné la dimension genre et les résultats attendus par le soutien RSS phase II.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?		X	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?			

13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?			

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?			
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.			
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.			
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?			
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?			La nature politique du soutien RSS et le devoir d'impartialité exige l'emploi de personnel international
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.			

7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.			
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.			

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives, and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency, and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http: www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.

- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[10]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[10] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : **Les acteurs nationaux, y compris ceux au plus haut niveau de l'Etat, sont outillés pour piloter et assurer la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale à travers l'élaboration et le suivi des stratégies sectorielles et thématiques en matière de sécurité nationale et de justice.**		Indicateur 1 a %% d'autorités civil et militaires qui se sentent outillés pour piloter la politique de sécurité nationale. Niveau de référence : TBDTBD Cible: 9090%	Enquête de référence / Évaluation finale / Enquête de perception (Début/fin du projet)	A la fin du trimestre 7 1-Etude de référence pour les niveaux de base des indicateurs 2-Evaluation finale pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats et l'évolution des indicateurs. -Termes de référence -Élaboration des outils de collecte -Enquête quantitative et qualitative sur le terrain -Exploitation des données et rédaction du rapport d'évaluation.
		Indicateur 1 b Niveau de perception des autorités civil et militaires sur l'inclusivité dans la mise en œuvre de la vision sécuritaire. Niveau de référence : TBD Cible : +2 niveaux +2 niveaux sur la situation de référence sur une échelle	Enquête de référence / Évaluation finale / Enquête de perception (Début/fin du projet)	

		de 4 niveaux (1. Très bonne inclusivité, 2. Bonne inclusivité, 3. Faible inclusivité, 4. Absence d'inclusion)		
		Indicateur 1 c % de la population qui pensent que les nouvelles mesures de sécurité renforcent leur confiance en les FDS. Niveau de référence : TBD Cible: = +50 % + 50% à la situation de référence	Enquête de référence / Évaluation finale / Enquête de perception (Début/fin du projet)	
	Produit 1.1 **Les mécanismes et structures de mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité sont finalisés et validés, à travers le conseil politique et stratégique au Chef de l'État et aux ministères concernés, ainsi qu'aux acteurs clés, étatiques et non-étatiques, en matière de prise de décision dans le champ de la sécurité nationale, de réforme et gouvernance sécuritaire, de justice et de redevabilité**	Indicateur 1.1.1 Nombre de mécanismes de mise en œuvre de la réforme et gouvernance sécuritaire, de justice et de redevabilité fonctionnels Cible : 0 Niveau de référence : Cible : TBD	• Rapport d'activités • Rapport de suivi	
		Indicateur 1.1.2 La mise en œuvre des engagements des Nations Unies avec la partie nationale dans le domaine de l'état de droit et des institutions sécuritaires est effective (OUI/NON).	• Rapport d'activités • Rapport de suivi	

	Activité 1.1.1 : Participer /faciliter les discussions politiques de haut niveau pour un consensus autour des réformes. **Activité 1.1.2 :** Soutenir les instances de prise de décision, issues de l'architecture nationale de la sécurité. **Activité 1.1.3 :** Soutenir la mise en œuvre des engagements des Nations Unies avec la partie nationale dans le domaine de l'état de droit et des institutions sécuritaires. **Activité 1.1.4 :** Assurer un soutien aux coordinations et consultations nationales, y inclus avec le monde universitaire et les Think-tanks et les organisations féminines et de jeunesse pour un processus inclusif et participatif ainsi que partenariale pour accompagner la mise en œuvre de la vision sécuritaire.	Niveau de référence : NON Cible : OUI		
		Indicateur 1.1.3 # de réunions de coordinations et consultations nationales tenues pour accompagner la mise en œuvre de la vision sécuritaire. Niveau de référence : 0 Cible : TBD	• PV de réunions • Rapport d'activités • Rapport de suivi	
	Produit 1.2 **Les capacités stratégiques des parties prenantes à la RSS permettant la mise en œuvre, le suivi et évaluation de la politique de sécurité nationale et des stratégies sectorielles y**	Indicateur 1.2.1 Stratégie de la sécurité nationale finalisée (OUI/NON) Niveau de référence : NON Cible : I : OUI	• Rapport d'activités • Document final validé de la stratégie nationale • Rapport de suivi	
		Indicateur 1.2.2 Nombre de stratégies sectorielles et	• Rapport d'activités	

	compris dans leur volet de redevabilité sont améliorées. Liste des activités : **Activité 1.2.1 :** Finaliser et mettre en œuvre la stratégie de la sécurité nationale **Activité 1.2.2 :** Finaliser et mettre en œuvre les stratégies sectorielles (défense, sécurité, justice…) et thématiques (lutte contre le terrorisme, etc.).) **Activité 1.2.3 :** Finaliser et faire adopter la nouvelle loi sur l'architecture de la sécurité nationale en politiques et stratégie sectorielle.	thématiques élaborées/finalisées. Niveau de référence : 0 Cible : TBD	• Documents finaux validés des stratégies sectorielles et thématiques • Rapport de suivi	
		Indicateur 1.2.3 La nouvelle loi sur l'architecture de la sécurité nationale en politiques et stratégie sectorielle est finalisée (OUI/NON) Niveau de référence : NON Cible : OUI	• Rapport d'activités • Rapport de suivi • Document final de la loi	
	Produit 1.3 : Le contrôle civil de la gouvernance des institutions sécuritaires est amélioré. Liste des activités : **Activité 1.3.1** : Elaboration d'un plan d'action et définition d'un mécanisme de suivi et évaluation du plan d'action de la CONACP **Activité 1.3.2 :** Formation des acteurs du transport routier, des représentants d'organisations de la société civile et des agents chargés	Indicateur 1.3.1 Nombre d'actions initiées dans le cadre du contrôle civil de la gouvernance des institutions sécuritaires Niveau de référence : A déterminer par l'étude de base Cible : +20% du niveau de référence	▪ Rapports d'enquêtes/sondages ▪ Rapport d'activités ▪ Rapport final	Trimestre 3 Trimestre 6

	du contrôle routier sur les nouvelles orientations nationales en matière de lutte contre les rackets, les tracasseries routières et du harcèlement. **Activité 1.3.3** : Appui à l'assemblée nationale pour le contrôle budgétaire du secteur de défense et de la sécurité sensible au genre			
	Produit 1.4 Les structures de contrôle judiciaire, les juridictions et le ministère de la justice renforcent leur rôle de contrôle et de mise en œuvre de l'aspect RSS de la « Politique sectorielle Justice et Droits Humains 2018-2027 » Liste des activités : **Activité 1.4.1**: Atelier conjoint pole judiciaire spécialisé, inspection générale des services judiciaires, FDS, administration pénitentiaire, et société civile sur la prise en charge et les conditions de détention des prévenus dans les affaires de terrorisme, y compris les femmes et les enfants ; **Activité 1.4.2** : Atelier sur l'application des Principes de	Indicateur 1.4.1 Nombre d'actions initiées par les structures de contrôle judiciaire, les juridictions et le ministère de la justice en matière de contrôle et mises en œuvre de l'aspect RSS de la PSJDH Niveau de référence : A déterminer par l'étude de base Cible : +20% du niveau de référence	▪ Rapports d'enquêtes/sondages ▪ Rapport d'activités ▪ Rapport final	Trimestre 3 Trimestre 6

	Bangalore sur la déontologie judiciaire au Burkina Faso, à la lumière des nouvelles directives internationales et des bonnes pratiques en matière d'intégrité judiciaire, notamment portant sur les questions de genre et l'utilisation des réseaux sociaux ; **Activité 1.4.3** : Atelier de formation des acteurs de la chaine pénale (y compris justice militaire) et les FDS sur le respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ; **Activité 1.4.4** : Atelier de formation sur la protection des victimes et témoins dans les enquêtes de criminalité organisée et de terrorisme et dans les enquêtes visant des membres des FDS.			
Résultat 2 : Les femmes et les jeunes ont un cadre de participation dans la gouvernance sécuritaire et la prise en compte du genre au sein des institutions de défense et de sécurité est systématisée		Indicateur 22 a Augmentation du nombre de candidatures féminines reçues aux concours d'entrées dans les structures de FDS. Niveau de référence : A déterminer par l'étude	▪ Rapports d'enquêtes/sondages de perception ▪ Rapport final ▪ Rapport d'évaluation ▪ (début/ fin du projet)	A la fin du trimestre 7 1-Etude de référence pour les niveaux de base des indicateurs 2-Evaluation finale pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats et l'évolution des indicateurs. -Termes de référence

		Cible: +2020 du niveau de référence		-Élaboration des outils de collecte -Enquête quantitative et qualitative sur le terrain -Exploitation des données et rédaction du rapport d'évaluation.
		Indicateur 2 b Augmentation du nombre de femmes au test d'avancement dans leurs carrières Niveau de référence : A déterminer par l'étude Cible: 75%	▪ Rapports d'enquêtes/sondages de perception ▪ Rapport final ▪ Rapport d'évaluation ▪ (début/ fin du projet)	
	Produit 2.1 : **Un plan d'action pour une prise en compte effective du genre et de l'égalité**	Indicateur 2.1.1 Niveau d'exécution du plan d'action Niveau de référence : 0%	▪ Rapport d'activités ▪ Rapport de suivi	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5 Trimestre 6

	des chances au sein des FDS est élaboré et mis en œuvre. Liste des activités : **Activité 2.1.1**. Etude sur les conditions de recrutement et de progression des femmes au sein de FDS. **Activité 2.1.2** Validation des résultats, partages des bonnes pratiques et élaboration de plan d'action pour une prise en compte effective du genre et de l'égalité des chances au sein des FDS (Basé sur l'étude)	Cible : 50%		
		Indicateur 2.1.2 Existence d'une situation de référence sur les conditions de recrutement et de progression des femmes au sein des FDS (OUI/NON) Niveau de référence : NON Cible : OUI (1 étude disponible)	▪ Rapport d'activités ▪ Rapport d'étude	Trimestre 2 Trimestre 3
	Produit 2.2 Un dispositif de prévention contre le harcèlement sexuel au sein des FDS et un mécanisme de lutte contre les VBG sont mis en place Liste des activités :	Indicateur 2.2.1 Existence d'une Etude sur le genre, le terrorisme et la criminalité organisée (rôle des hommes / femmes comme victimes / complices / coupables, rôle de la masculinité / féminité)	▪ Rapport d'activités ▪ Rapport d'Etude	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5 Trimestre 6

	Activité 2.2.1 Etude conjointe sur le genre, le terrorisme et la criminalité organisée (rôle des hommes / femmes / jeunes comme victimes / complices / coupables, rôle de la masculinité / féminité) au Burkina Faso. **Activité 2.2.2** Développement de Standardized Operation Procedures sur les VBG pour les premiers intervenants et les acteurs du système judiciaire pénal	au Burkina Faso (OUI/NON) Niveau de référence : NONNON Cible : OUI (1 étude réalisée).		
		Indicateur 2.2.22 Nombre de participants par métier et par sexe (les premiers intervenants et les acteurs du système judiciaire pénal) à l'atelier de formation sur la violence basée sur le genre (VBG) & le terrorisme. Niveau de référence : 0 Cible : 60	▪ Rapport de formation ▪ Rapport de suivi	Trimestre 4
		Indicateur 2.2.33 Existence d'un Standardized Operation Procedures sur les VBG pour les premiers intervenants et les acteurs du système judiciaire pénal (OUI/NON) Niveau de référence : NONNON	▪ Rapport d'activités ▪ Le SOP finalisée ▪ Rapport d'atelier	Trimestre 3

		Cible : OUI (1 SOP)		
			▪	
Résultat 3 : D'ici la fin du projet, les acteurs de la chaîne pénale, les forces de sécurité, la société civile, et les populations développent une relation de confiance accrue		Indicateur Degré de confiance entre les communautés et les FDS / acteurs de la chaîne pénale Niveau de référence : A déterminer (diagnostics) Cible : +1 niveau par rapport à la situation de référence (selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très confiant, 2. Confiant, 3. Peu confiant, 4. Pas du tout confiant).).	▪ Rapports d'enquêtes/sondages de perception ▪ Rapport final ▪ Rapport d'évaluation ▪ (début/ fin du projet)	A la fin du trimestre 7 1-Etude de référence pour les niveaux de base des indicateurs 2-Evaluation finale pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats et l'évolution des indicateurs. -Termes de référence -Élaboration des outils de collecte -Enquête quantitative et qualitative sur le terrain -Exploitation des données et rédaction du rapport d'évaluation.
		Indicateur Niveau de connaissance des mandats et rôles respectifs des acteurs de la chaine pénale et des FDS, des droits et recours par les communautés locales. Niveau de référence : A déterminer (diagnostics)	▪ Rapports d'enquêtes/sondages de perception ▪ Rapport final ▪ Rapport d'évaluation ▪ (début/ fin du projet)	

		Cible : +2 niveaux par rapport à la situation de référence (selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très bonne connaissance, 2. Bonne connaissance, 3. Faible connaissance, 4. Ne connait pas)		
		% de la population qui sont satisfaits/ont confiance dans la performance des FDS Niveau de référence : TBD Cible: +2020% du niveau de référence	▪ Rapports d'enquêtes/sondages de perception ▪ Rapport final ▪ Rapport d'évaluation (début/ fin du projet)	
	Produit 3.1 Les problèmes de sécurités et les solutions sont conjointement identifiés par les populations locales et les FDS en tiennent compte dans leurs plans locaux et nationaux de sécurité. Liste des activités :	Indicateur 3.1.1 : Nombre de plans locaux de sécurité développés dans les zones d'intervention. Niveau de référence : 0 Cible : 3	▪ Rapport d'activités ▪ Rapport de suivi	
		Indicateur 3.1.2 : Nombre des plans locaux de sécurité	▪ Rapport d'activités ▪ Rapport de suivi	

	Activité 3.1.1 : Elaboration d'une étude sur l'intégration des Plans locaux de sécurité aux plans communaux de développement **Activité 3.1.2 :** Appui technique et matériels aux services et de statistiques et d'analyses des forces de sécurité pour réaliser des enquêtes de perception. **Activité 3.1.3 :** Appui à la planification au niveau local et national des opérations et services de sécurité tout en tenant compte des dialogues avec les populations locales et des études de perception.	pris en compte dans le plan national de sécurité Niveau de référence : 0 Cible : 3		
	Produit 3.2 Appui au niveau régional à la mise en place de cadres de dialogue entre FDS, les acteurs de la chaîne pénale, communautés, société civile y compris les organisations des femmes et jeunes Liste des activités : **Activité 3.2.1** : Production d'un kit de sensibilisation sur les rôles, mandats des FDS et acteurs de la	Indicateur 3.2.1 : Nombre d'actions initiées en matière de renforcement de la confiance dialogue entre FDS, acteurs de la chaine pénale, communauté et société civile Niveau de référence : A déterminer par l'étude de base Cible : +10 à partir du niveau de référence	▪ Rapport d'activités ▪ Kit de sensibilisation	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5 Trimestre 6

	chaine pénale ainsi que les voies de recours, signalement et référencement et le plaidoyer pour les organisations de la société civile, les organisations des femmes et des jeunes et les radios communautaires **Activité 3.2.2** Formation sur le kit, les rôles, mandats des FDS et acteurs de la chaine pénale ainsi que les voies de recours, signalement et référencement et le plaidoyer pour les organisations de la société civile, les organisations des femmes et des jeunes et les radios communautaires » **Activité 3.2.3** Organisation d'une rencontre régionale entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale sur les complémentarités de leurs mandats et les rôles respectifs (mécanismes, institutions, rôles, sécurité dans la zone) **Activité 3.2.4** Appui institutionnel à la mise en place des mécanismes et cadres de dialogue régionaux dans le cadre d'une meilleure			

	orientation des services de sécurité et de justice au niveau local.			